

FRAIS DE SCOLARITE

(mensuels par enfant)

Primaire

Barème familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Inférieur à 18.000	310 €	217 €	170 €
Entre 18.000 et 24.000	393 €	275 €	216 €
Entre 24.000 et 36.000	494 €	346 €	272 €
Supérieur à 36.000	584 €	409 €	321 €

Collège

Barème familial	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Inférieur à 18.000	350 €	257 €	210 €
Entre 18.000 et 24.000	433 €	315 €	256 €
Entre 24.000 et 36.000	534 €	386 €	312 €
Supérieur à 36.000	624 €	449 €	361 €

Les frais d'inscription annuels sont de 166€

Les frais de scolarité (sur 12 mois) sont prélevés chaque milieu de mois

Revenus imposables des parents¹ (avant abattement) + allocations familiales²

Barème familial = _____

Nombres de parts³

¹ En cas de déclaration séparée ajouter les revenus imposables (avant abattement) des deux parents.

² Disponible sur le site de la CAF (montant annuel)

³ Calcul du nombre de part :

- Père 1 part
- Mère 1 part
- 1^{er} enfant ½ part
- 2^{ème} enfant ½ part
- Et 1 part à partir du 3^{ème} enfant.

(Seuls les enfants à charge sont comptés)